

Instituut van de Bedrijfsrevisoren Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal

COMMUNIQUE

Le Président

Correspondant
sg@ibr-ire.be

Notre référence
SQ/sha

Votre référence

Date
03 -04- 2014

Chère Conscœur,
Cher Confrère,

Concerne : La facturation électronique pour tous !

L'IRE s'est engagé en novembre 2013 à promouvoir l'utilisation de la facturation électronique lors de la signature d'un protocole, commun aux trois instituts des professions économiques, avec le Ministre du Budget et de la Simplification administrative, Olivier CHASTEL.

Parmi ses engagements, l'IRE a prévu de passer à la facturation électronique courant 2015 et d'organiser des formations pour les réviseurs d'entreprises. En effet, l'IRE souscrit pleinement à une mise en place large et rapide de la facturation électronique et encourage dès lors tous les réviseurs d'entreprises à l'utiliser dès à présent.

En qualité d'intervenants privilégiés auprès des entreprises, je vous invite à utilement inciter vos clients à adopter la facturation électronique, en leur recommandant d'adapter leurs procédures internes de traitement des documents électroniques en conséquence.

La facturation électronique est rapide, simple, efficace, avantageuse et durable. Votre entreprise et celle de vos clients aussi peuvent y gagner beaucoup si elles se mettent à la facturation électronique.

Pour plus d'informations pratiques, vous pouvez consulter le site belge sur la facturation électronique : <http://www.efacture.belgium.be/>

Confraternellement,



Daniel KROES
Président

Bld E. Jacqmainlaan 135/1
B-1000 Bruxelles/Brussel
TEL.: 02 512 51 36
FAX: 02 512 78 86
e-mail: info@ibr-ire.be
Bank/Banque:
IBAN: BE 11 0000 0392 3648
BIC: BPOTBEB1